

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 3 mai à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M<sup>me</sup> Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Simard, M<sup>me</sup> Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

95-05-21

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 6 et 19 avril 2021
- 3- Demande de dérogation mineure de M<sup>me</sup> Christel Simard-Monast, notaire, mandatée par M. Michel Lessard
- 4- Projet de réfection partie du rang 10 – mandat de surveillance et de laboratoire
- 5- Projet de réfection partie du rang 10 – récupération et concassage de matériel
- 6- Éclairage développement résidentiels
- 7- Priorités travaux routiers 2021
- 8- Couverture internet haute vitesse – rapport du comité de travail
- 9- Contrat de marquage de chaussée
- 10- Contrat de marquage de la Véloroute des Bleuets
- 11- Programme du Regroupement loisirs et sports (RLS) – bilan de santé municipal
- 12- Ajout d'équipements de signalisation sur camionnettes
- 13- Nomination du maire suppléant
- 14- Correspondance
- 15- Rapports des comités
- 16- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2021-05
- 17- Cession de terrain en faveur de M<sup>me</sup> Guylaine Côté et de M. Jean Gauthier
- 18- Offre d'achat – terrain développement résidentiel
- 19- Demandes d'aide financière – Programme temporaire pour les entreprises dans le cadre de la COVID-19
- 20- Amélioration de la signalisation routière
- 21- Mandat ingénierie – plans et devis poste de suppression au rang 5
- 22- Contrat service de gardien de nuit – camping municipal
- 23- Avis de motion – règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
- 24- Projet de règlement numéro 2021-507 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
- 25- Affaires nouvelles
- 26- Période de questions
- 27- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 6 ET 19 AVRIL 2021

96-05-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 6 et 19 avril 2021, tels que rédigés.

3- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME CHRISTEL SIMARD-MONAST, NOTAIRE, MANDATÉE PAR M. MICHEL LESSARD

M. Jean-Sébastien Allard résume le dossier.

M<sup>me</sup> Christel Simard-Monast, notaire, mandatée par M. Michel Lessard a fait une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation en cour avant du bâtiment principal à 7.18 mètres alors que le cahier des spécifications du règlement de zonage 2018-464 requiert une distance minimale de 8 mètres.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à 7.18 mètres de la marge avant par M<sup>me</sup> Christel Simard-Monast, mandatée par M. Michel Lessard;

CONSIDÉRANT QUE l'année de construction n'a pu être déterminée mais que cette dernière est construite depuis au moins 40 ans, ce qui lui conférerait un droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande empêcherait la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande l'acceptation de cette demande;

97-05-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de M<sup>me</sup> Christel Simard-Monast, notaire, mandatée par M. Michel Lessard, afin de régulariser l'implantation existante du bâtiment principal situé au 3, chemin du Quai à Saint-Gédéon.

4- PROJET DE RÉFECTION PARTIE RANG 10 – MANDAT DE SURVEILLANCE ET DE LABORATOIRE

Les travaux de réfection au rang 10, débuteront à la mi-juin. En regard de la surveillance des travaux, celle-ci serait assurée conjointement par la firme MSH et le service d'ingénierie de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

L'offre de service de la firme MSH est déposée pour approbation. Le budget proposé est de 15 000 \$.

98-05-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'offre de service du 30 avril 2021 de la firme MSH pour le mandat de surveillance pour le projet de réfection d'une partie du rang 10, selon les taux indiqués à cette offre avec une enveloppe maximale de 15 000 \$.

Concernant le laboratoire à mandater, le dossier est reporté à la séance d'ajournement.

5- PROJET DE RÉFECTION PARTIE RANG 10 – RÉCUPÉRATION ET CONCASSAGE DE MATÉRIEL

La municipalité désire récupérer les déblais de pavage lors de ce projet.

Une entente avec l'entreprise Gravier Donckin Simard a été négociée pour acheminer le matériel récupéré à leur site. L'entreprise possède des équipements, et procédera au concassage du matériel récupéré qui pourra par la suite être utilisé pour divers travaux.

L'entente est au prix de 5.60 \$ la tonne pour l'opération.

99-05-21

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente avec l'entreprise Gravier Donckin Simard pour procéder au concassage du matériel récupéré lors des travaux de réfection du rang 10, au prix de 5.60 \$ la tonne.

#### 6- ÉCLAIRAGE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier. Le comité des travaux publics a requis des propositions en regard de l'installation de l'éclairage dans le nouveau développement résidentiel.

Deux offres ont été déposées concernant la fourniture de neuf (9) luminaires d'éclairage pour la nouvelle rue du développement résidentiel avec différents modèles. L'offre de service de la firme A.M.P. Agent Manufacturier inc. avec le modèle avec montage suspendu sur bras est recommandée.

De plus, trois (3) luminaires d'un autre modèle sont recommandés.

100-05-21

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat auprès de la firme A.M.P. Agent Manufacturier inc. de neuf (9) luminaires d'éclairage pour la nouvelle rue du développement résidentiel et de faire l'acquisition de trois (3) luminaires supplémentaires pour le remplacement de luminaires brisés dans le chemin de la Plage, le tout au montant de 36 525 \$ avant taxes, conformément à la soumission datée du 30 avril 2021.

#### 7- PRIORITÉS TRAVAUX ROUTIERS 2021

M. le maire résume les travaux priorisés par le comité des travaux publics. Le comité a analysé les crédits au budget ainsi que les divers travaux afin de prioriser ceux à être réalisés en 2021. Les crédits consacrés aux travaux sont de 225 700\$. Le comité recommande la réalisation de divers travaux routiers, comme suit :

- |  |            |
|--|------------|
| • Resurfacement, correction rang 5 entre le # 1439 et # 1481 | 165 700 \$ |
| • Fin des travaux de réfection de trottoirs rue De Quen      | 28 000 \$  |
| • Creusage de fossés route du rang 6                         | 19 000 \$  |
| • Installation glissière sécurité rang Belle-Rivière         | 13 000 \$  |

101-05-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les recommandations du comité des travaux publics selon la liste de priorités déposée à cette fin et que lesdits travaux soient décrétés. La directrice générale verra à entreprendre les démarches pour l'exécution de ces travaux notamment les différents appels d'offres.

#### 8- COUVERTURE INTERNET HAUTE VITESSE – RAPPORT DU COMITÉ DE TRAVAIL

M. Pierre Boudreault fait rapport du travail de ce comité. L'adoption d'une résolution est suggérée pour faire l'envoi à notre député.

CONSIDÉRANT QUE le 22 mars dernier, le premier ministre M. François Legault a lancé « l'Opération haute vitesse » et annoncé des investissements conjointement avec le gouvernement fédéral de l'ordre de 826.3 millions de dollars pour financer le déploiement des services internet haute

vitesse au Québec, dont 76.9 millions de dollars sont alloués spécifiquement à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble géographique de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est se voit allouer une enveloppe spécifique à l'intérieur de celle réservée pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des besoins en matière d'élargissement de la couverture internet haute vitesse repose entre autres sur des données tirées de la *Carte nationale des services internet à large bande*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon a mis en place un comité de travail pour se pencher sur les enjeux et problématiques liés au service internet sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a réalisé une collecte de données auprès de citoyens dans tous les secteurs de la municipalité afin d'obtenir un portrait représentatif et significatif de la situation actuelle en matière de couverture internet haute vitesse sur le territoire de Saint-Gédéon;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière des informations et données recueillies de nombreux secteurs des municipalités n'ont pas accès à internet haute vitesse et que la couverture offerte est nettement insuffisante et grandement déficiente dans ces mêmes secteurs;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière de ces mêmes données, le conseil municipal en vient à tirer le constat que les informations disponibles sur la *Carte nationale des services internet à large bande* ne reflètent pas la réalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon est en croissance depuis plusieurs années, mais que la situation actuelle en matière de couverture et de service internet haute vitesse risque de ralentir voir mettre en péril son développement futur;

CONSIDÉRANT QUE les besoins et attentes de la population de Saint-Gédéon en matière d'élargissement et d'accès à un service internet haute vitesse sont croissants et que la situation actuelle est réellement problématique dans plusieurs secteurs de la municipalité engendrant du mécontentement et de grandes attentes vis-à-vis les récentes annonces gouvernementales;

102-05-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gédéon signifie à M. Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean :

- Sa haute préoccupation eu égard à l'enjeu de desservir tous les foyers de Saint-Gédéon en service internet haute vitesse, ce qui n'est manifestement pas le cas actuellement;
- L'importance que le gouvernement du Québec et que le fournisseur de service internet retenu pour déployer la haute vitesse sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est priorisent la municipalité de Saint-Gédéon dans la planification des travaux qui seront réalisés suites aux annonces d'investissements majeurs que le premier ministre M. François Legault a effectué le 22 mars dernier en matière d'élargissement de l'accès à internet haute vitesse pour les foyers québécois.

## 9- CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE

La M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est a procédé à un appel d'offres regroupé pour diverses municipalités. Pour notre municipalité, nous avons identifié une quantité de 26 000 mètres de ligne simple jaune et de 14 000 mètres de ligne blanche continue.

C'est l'entreprise Signalisation Inter-Lignes qui a soumis la meilleure offre à un taux de 0.27 \$/mètre linéaire.

103-05-21

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de marquage de la chaussée sur le territoire de la municipalité à l'entreprise Signalisation Inter-Lignes au prix unitaire de 0.27 \$/mètre pour un total approximatif de 12 417.30 \$ taxes incluses.

#### 10- CONTRAT DE MARQUAGE DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS

La M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à un appel d'offres regroupé concernant le marquage de chaussée de la véloroute des Bleuets.

Deux (2) entreprises ont déposé leur soumission comme suit :

- Signalisation Audet inc 28 941.17 \$
- Signalisation Inter-Lignes inc 29 127.20 \$

Après analyse de la M.R.C., il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit à l'entreprise Signalisation Audet inc Selon la répartition du travail par municipalité le contrat pour Saint-Gédéon s'élèvera à 4 422 \$.

104-05-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de marquage de chaussée de la véloroute à l'entreprise Signalisation Audet inc selon les prix unitaires contenus à sa soumission du 6 avril 2021, pour un total approximatif de 4 422 \$ taxes incluses.

#### 11- PROGRAMME DU REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS (RLS) – BILAN DE SANTÉ MUNICIPAL

M. le maire explique le dossier. Ce programme a été présenté et offert aux municipalités de la MRC Lac-Saint-Jean-Est. La municipalité désire signifier son intérêt.

CONSIDÉRANT QUE le programme du RLS « bilan de santé » a principalement pour but de développer des projets porteurs et d'offrir un soutien professionnel aux municipalités rurales qui disposent de peu de ressources;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettrait de développer une vision commune du développement du loisir et du sport dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité de recevoir un accompagnement professionnel pour guider une démarche de réalisation d'un portrait de l'ensemble des enjeux de loisirs et de sports de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'occasion d'augmenter le financement pour la réalisation d'actions ou de projets et de répondre à un ou des besoins de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de bonifier l'offre de services de qualité et/ou les infrastructures dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettrait de développer de l'expérience et des connaissances dans la réalisation de projets en loisirs, en sports et en plein air;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement par le RLS permettrait à notre population de bouger davantage, de renforcer le sentiment d'appartenance et possiblement d'attirer de nouvelles familles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sera maître d'œuvre, à la suite de l'évaluation des besoins, de choisir et de prioriser les actions ou les projets qu'elle voudra développer;

CONSIDÉRANT QUE le RLS a une expertise en loisir et qu'il pourra offrir un soutien au comité de citoyen pour la planification et le suivi tout au long du processus et qu'il représente un acteur neutre qui pourra guider le comité lorsque des enjeux ou des difficultés se présenteront;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des résultats sera effectuée à la fin de l'accompagnement et que l'ensemble des connaissances acquises pourra être transférées à l'ensemble des municipalités rurales du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

105-05-21 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte et engage la municipalité, si elle est sélectionnée, sur une période maximale de douze (12) mois à respecter les balises du programme « bilan de santé » soit de :

1. Dresser, avec le RLS, le portrait des enjeux actuels sur l'activité physique, le bénévolat, les camps de jour, les infrastructures, le loisir culturel, le plein air et le sport, via une démarche structurée sous forme de « bilan de santé »;
2. Contribuer à la mise en place d'un comité de travail composé de spécialistes et de citoyens;
3. Identifier, en collaboration avec le RLS, des actions ou projets à réaliser afin de répondre adéquatement aux enjeux soulevés dans le bilan de santé;
4. Réaliser toutes les étapes de conceptualisation des actions ou projets sélectionnés (planification, conception, réalisation, aménagement, opérations, utilisation et bilan);
5. Déposer des demandes d'aides financières dans d'autres programmes, si les actions ou projets identifiés ont des besoins supérieurs à l'aide octroyée par le RLS.

## 12- AJOUT D'ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION SUR CAMIONNETTES

M<sup>me</sup> Dany Dallaire résume le dossier. Suite à une formation suivie par les employés du service des travaux publics rendue obligatoire par la CNESST nous avons été informés de nouvelles normes de signalisation quant aux travaux routiers.

Notamment, les véhicules servant à la signalisation de travaux doivent être obligatoirement équipée d'un système de flèche de sécurité.

Des soumissions ont été demandées auprès de quelques fournisseurs. La meilleure offre a été celle de Signalisation Inter-Lignes.

106-05-21 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à l'entreprise Signalisation Inter-Lignes pour l'achat de trois systèmes de flèches de sécurité pour les trois (3) camionnettes de service aux travaux publics pour un montant de 8 724 \$ avant taxes.

## 13- NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Actuellement M. Michel Tremblay agit à titre de maire. M. Émile Hudon désire procéder à une nouvelle nomination en remplacement.

107-05-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Pierre Boudreault comme maire suppléant.

## 14- CORRESPONDANCE

### Rapport d'évènement

Le rapport de la Traversée du lac Saint-Jean à vélo est déposé au conseil. Le paiement de la contribution prévue peut par conséquent être fait.

### MPO – région du Québec

Une demande d'autorisation pour la tenue d'une activité de sensibilisation sur les espèces aquatiques envahissantes du 28 au 30 mai 2021.

108-05-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de MPO pour la tenue d'une activité de sensibilisation sur les espèces aquatiques envahissantes du 28 au 30 mai 2021 à la marina Belle-Rivière.

## 15- RAPPORTS DES COMITÉS

### Régie incendie

M<sup>me</sup> Claire Girard fait part du bilan des appels de mars dernier. À Saint-Gédéon il y a eu trois (3) appels. Elle fait rapport concernant l'intervention à l'incendie du site d'enfouissement.

### Fêtes et festivals

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre tenue du comité, le 15 avril 2021.

### Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

109-05-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser le don et subvention suivant :

- Maison de campagne et d'entraide communautaire du Lac 100 \$

### Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud

M. Michel Tremblay résume la dernière rencontre. Le rapport financier annuel 2020 est déposé. Des discussions se sont tenues suite à une demande et l'intention de ville d'Alma de se retirer de la régie. La régie a signifié à la ville d'Alma que l'entente est valide jusqu'en 2023.

### Comité camping

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 14 avril dernier. Il a été notamment discuté du renouvellement des contrats saisonniers 2021, du recrutement des employés en cours, aux travaux de rénovation des douches du Mistral et de l'unité de prêt-à-camper

### Comité des travaux publics

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 27 avril dernier et des divers sujets traités, notamment la planification des travaux routiers, la réfection du rang 10 et autre.

C.C.U.

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 21 avril dernier. Il a été discuté, de la demande de dérogation mineure pour le 3, chemin du Quai, ainsi qu'une problématique avec le ruisseau Morissette.

16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2021-05

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

110-05-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2021-05 au montant de 303 786.53 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	286 046.25 \$
- Déboursés :	40 004.42 \$
- <u>Retenues :</u>	
Transport Dany Gagnon	(3 264.14) \$
Lachance asphalte	(1 000) \$
Construction Rock Dufour	<u>(18 000.00) \$</u>
TOTAL :	303 786.53 \$

17- CESSION DE TERRAIN EN FAVEUR DE MME GUYLAINE CÔTÉ ET DE M. JEAN GAUTHIER

Dans le cadre des travaux de réaménagement d'une partie du chemin du Golf, il avait été convenu que certaines parcelles de terrain assiette de l'ancien chemin seraient rétrocédées aux propriétaires limitrophes.

Les cessions sont à titre gratuit et la MRC Lac-St-Jean-Est assume tous les frais professionnels. Le projet de contrat de cession en faveur de M<sup>me</sup> Guylaine Côté et M. Jean Gauthier est déposé.

111-05-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de céder en faveur de M<sup>me</sup> Guylaine Côté et de M. Jean Gauthier, une partie de terrain rendue excédentaire suite à la construction et au déplacement d'une partie du chemin du Golf, consistant au lot 6 276 657 du cadastre, aux conditions suivantes :

- Cession à titre gratuit;
- Obtention d'une servitude sur une partie de la propriété des acquéreurs, permettant à la municipalité de construire et entretenir une conduite d'aqueduc;
- Et que M. Émile Hudon, maire et M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente.

18- OFFRE D'ACHAT – TERRAIN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

M. Guillaume Larouche et M<sup>me</sup> Mahéva Fortin signifient à la municipalité la volonté d'acquérir un terrain situé dans le nouveau développement résidentiel. Ainsi, une offre d'achat a été conclue et signée pour le terrain portant le numéro de lot 6 6 343 564 du cadastre, lequel est d'une superficie de 7 879.18 pieds carrés, au coût de 31 516.72 \$ plus taxes.

112-05-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de vendre en faveur de M. Guillaume Larouche et de M<sup>me</sup> Mahéva Fortin le lot 6 343 564, pour un montant de 31 516.72 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l'offre d'achat signée le 29 avril 2021 et présentée à la municipalité, et que



M. Émile Hudon, maire et M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

LES POINTS 19 À 24 SONT REPORTÉS

AJOURNEMENT

113-05-21

À 20 h 20, il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 17 mai 2021 à 19 heures.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directrice générale